976.3
L54m

Le Maire

Memoire sur la Louisiane

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

JAN 25 1956

NOV 03 1993

JUL 09 1993

L161—H41

976.3
L54m

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

FRANÇOIS Le MAIRE,

PRÊTRE PARISIEN DE LA MAISON ET SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Mémoire sur la Louisiane—1717.

Il y a quelques mois, le Mémoire dont le titre précède était offert en vente dans le catalogue d'un libraire de Paris, France, qui ajoutait que ce manuscrit provenait des Collections de feu M. Pierre Margry. J'en devins l'acquéreur, et ayant, par l'examen des publications de M. Pierre Margry, acquis la conviction que ce mémoire très intéressant était inédit, je l'offre aux lecteurs des COMPTES RENDUS de l'Athénée Louisianais.

Lorsque la France se mit sérieusement à coloniser la Nouvelle France, elle envoya avec les colons, non seulement des soldats pour les protéger contre les Indiens, mais aussi des prêtres missionnaires, dont la mission ne consistait pas seulement à convertir les Indiens, mais aussi à parcourir le pays et à communiquer

à leurs supérieurs, ou au Conseil Souverain de la Marine, les découvertes qu'ils pouvaient faire.

Tous ces missionnaires, qu'ils fussent Jésuites, Récollets, Sulpiciens ou membres des Missions étrangères, se firent remarquer par leur zèle dans la découverte des parties les plus reculées des nouvelles colonies de la France.

Pierre Margry, dans le volume VI, pages 184, 185, 186, de son grand ouvrage: Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises d'outre-mer—Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754) —Mémoires originaux et inédits recueillis par Pierre Margry, Paris, 1879-88—six forts volumes grand in-8, cartes et portraits—a publié un extrait d'un mémoire de M. Le Maire, missionnaire, daté du 15 janvier 1714: Le Missouri remonté à plus de quatre cents lieues—Le voyage de Lahonton est regardé comme faux....(Archives de la Marine, correspondance générale de la Louisiane.)

A la page 83, No. 389, du catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, etc., rédigé par G. B. Faribault, avocat, Québec, 1837, le manuscrit que je fais imprimer pour la première fois, est ainsi décrit: Le Maire (François), prêtre. Mémoire historique sur la Louisiane, pour être présenté avec la carte de ce pays, au Conseil Souverain de la Marine de France. Dressé le 27 mai 1717 (?) (manuscrit).... "Ce manuscrit était conservé, à Paris, entre les mains du père de l'auteur. Il contient bien des observations nouvelles et fort curieuses." *M. de Fontette.*

M. de Fontette est mieux connu sous le nom de Fevret de Fontenette (Charles Marie), magistrat, littérateur et bibliographe français, né à Dijon en 1710; il est mort dans la même ville en 1772.

Je n'ai jamais pu me procurer ni même voir la carte qui devait accompagner le Mémoire de M. François Le Maire, de 1717 ; mais j'ai eu ma possession deux exemplaires d'une carte de G. de l'Isle, géographe, à Paris ; l'un publié par l'auteur en grand format sur papier fort, l'autre sur papier mince et de petit format, par Jean Frédéric Bernard ; cette dernière carte fut publiée par Bernard pour illustrer les voyages du Père Hennepin contenus dans les volumes V et IX de son recueil des Voyages au Nord en 10 volumes.

Le titre de cette carte est le suivant : Carte de la Louisiane et du cours du Mississipi. Dressée sur un grand nombre de Mémoires entre autres sur ceux de M. Le Maire, par Guillaume De l'Isle, de l'Académie Royale des Siences ; la date de la publication de ces cartes vers 1720.

GUSTAVE DEVRON, M. D.

Extrait d'un Mémoire sur la Louisiane pour être présenté avec la carte de ce pays au Conseil Souverain de la Marine. Par François Le Maire, prêtre parisien, Missionnaire Apostolique de la Maison et Séminaire des Missions Étrangères de Paris, daté du Fort Louis de la Louisiane, 7 mars, 1717.

Un vaste pays comme la Louisiane serait difficile à gouverner s'il n'avait pas de rivières navigables par le moyen desquelles on put avoir une prompte communication d'une de ses extrémités à l'autre. Or c'est ce dont la nature a pourvu la Louisiane abondamment, on peut dire même qu'elle en est en quelque sorte surchargée. Je ne m'arresteray pas à parler de toutes en

P 57320

particulier et j'avertis seulement que presque toutes celles que j'ay marquées dans ma carte sont navigables les unes plus, les autres moins. Au reste quelque brièveté que je me propose, je ne puis m'empêcher de parler du Mississipi, du Missouri, de la Rivière Rouge, du Rio Bravos, d'Ouabache et de quelques autres dont le cours traverse et coupe notablement le terrain de la Louisiane ; à l'égard des autres moins principales un coup d'œil sur ma carte suffira pour contenter les curieux.

Du Mississipi ou fleuve St Louis.

Le Miciscipi (sic) ou fleuve St-Louis, connu des Espagnols sous le nom de Rio de la Palissada à cause de la grande quantité de bois qu'il charrie dans les hautes eaux, est un des plus grands fleuves de l'Amérique septentrionale. Il traverse la Louisiane du Nord au Sud par un large canal navigable pendant plus de 450 lieues ; ce qui le rend un peu incommode à la navigation, ce sont les fréquents détours qui demandent à tout moment un changement de vent ce qui est cause qu'en le montant on ne se fonde que sur l'aviron et presque point sur les voiles. Je dis en montant car en descendant le courant emporte assez surtout quand les eaux sont grosses comme en avril et may, pendant lesquels mois il ne faut que quatre ou cinq semaines pour descendre des Illinois à la mer. Ce fleuve est si différent de lui-même dans les hautes et basses eaux qu'il devient méconnaissable à ceux qui l'ayant monté au commencement du printemps le descendent après qu'il a crû par la fonte des neiges et glaces du Nord. C'est la raison pour laquelle j'ai négligé de mettre dans ma carte les îles marquées dans les anciennes, parceque ou ces îles changent toutes les années de place ou elles se trouvent quelquefois absorbées dans les grands débordements. Le Mississipi n'est

pas habitable partout le long de son bord, mais seulement aux endroits où son rivage forme des écores un peu élevés, ce qui ne se rencontre que de loing en loing. Les sources de ce fleuve sont vers les Sioux de l'ouest. Il reçoit en descendant plusieurs rivières considérables qui grossissent notablement ses eaux. Les principales sont le Missouri, Ouabache ou fleuve St-Jérome, la rivière des Arkansas, la rivière Rouge et quelques autres moins considérables.

Le Mississipi est la clef de tout le pays par la communication qu'on a par son moyen avec les lacs qui mènent en Canada. C'est par la connaissance que les Anglais ont de sa conséquence qu'ils ont fait en différents temps de grands efforts pour s'en rendre les maîtres, le dernier effort qu'ils firent fut en 1714, mais comme je l'ai déjà remarqué ce dessus Dieu rompit ce coup et par la mort du ministre Yousse, le chef de leur ambassade aux Indiens du Mississipi et par la révolte des sauvages des environs de la Caroline.

La plus fameuse rivière qui tombe dans le Mississipi est le Missouri. Quand je dis que le Missouri tombe dans le Mississipi, je suis la commune manière de parler, car il n'y a pas plus de raison de croire que c'est le Mississipi qui reçoit le Missouri que pour dire que c'est celui-là qui tombe dans celuy-ci. Le Missouri a le même défaut que le Mississipi par ses détours continuels, mais son lit est plus constant (de l'embouchure du Missouri à la rivière de Panis il y a par eau 172 lieues et par terre 77). Ses rives sont de vastes campagnes à perte de vue, entrecoupées de petits ruisseaux que bordent de temps en temps de petits bosquets qui forment les plus beaux paysages du monde. On voit le long de son cours des prairies dont les herbes sont si hautes qu'à peine un homme à cheval s'y peut apercevoir. Ce sont ces

paturages qui y attirent presque toutes les bêtes fauves du pays. Outre les chevreuils et les bœufs sauvages qui s'y rencontrent partout on y voit des cerfs sans nombre et autres animaux qui ne se trouvent pas ailleurs. En un mot tout le pays qu'arrose le Missouri est si fertile, si beau et si tempéré qu'on peut le regarder comme le paradis terrestre de l'Amérique septentrionale. *L'on ignore encore les sources du Missouri*, mais on a de grandes raisons de croire qu'elles ne sont pas loin du lieu où le Rio Bravo sort de celui-ci, et il y a grande apparence que la fourche du Rio Bravo est à l'endroit que j'ai marqué dans le nota mis à côté du Missouri, lequel il faudra suivre en mettant cette carte au net. J'aurais épargné aux autres cette peine si le temps et le papier ne m'eussent pas manqué.*

Quoique les habitations espagnoles sur le Rio Bravo ne passent pas le 37e degré et par conséquent n'atteignent point le lieu où celuy-cy se sépare du Missouri à cause de la vigoureuse résistance des Indiens qui sont par delà cette hauteur du pôle, cependant on a appris par le rapport des nations les plus reculées du Missouri qu'en de certains temps, de petites caravanes d'aventuriers espagnols passent à gué celui-ci vers ses sources avec plusieurs chevaux et qu'ils vont traiter avec quelques nations à l'ouest ou nord-ouest du Fer Jaune. C'est ainsi que s'expriment ces sauvages. Or ce fer jaune ne peut être que de l'or, car il n'y a que ce métal qui ait cette couleur en sortant de la mine. J'ai

*En remettant ceci, il m'est venu à l'esprit un doute sur la sortie du Rio Bravo de la Rivière du Missouri à cause de la différence de leurs eaux, celles du Missouri étant troubles au lieu que celles de la Rivière Bravo sont claires, de sorte que je crois que j'aurais mieux rencontré de dire simplement que si le Rio Bravo n'est pas une branche du Missouri du moins celui-ci a ses sources bien proches du cours de celui-ci. Suivez la carte du Cours du Missouri et corrigez ma grande.

fait ce que j'ai pu pour découvrir la vérité de ce grand lac d'eau salée dont parle le Baron de la Hontan sur lequel sont des nations plus civilisées que ne sont communément les sauvages. Les Français qui ont voyagé dans le Missouri m'ont assuré qu'il court parmi les sauvages de ces nations quelques bruits qui semblent confirmer ce que dit la Hontan. Les Espagnols du Nouveau Mexique que j'ay interrogés là dessus à Pensacola m'ont assuré qu'ils avaient entendu dire qu'il y avait à l'ouest vers la hauteur du pôle 45 à 46° de grandes villes peuplées de sauvages assez polis, qui parlaient mexicain et qu'on croyait que c'étoient des Mexicains mêmes qui s'étaient retirés là dans le temps de la prise de Mexico. Enfin j'ai trouvé dans un livre espagnol composé par un Dominicain nommé le Père Gonçalez de Mendoça et imprimé à Madrid en 1586, 67 ans après la prise de Mexico, que lorsqu'on fit la découverte du nouveau Mexique en 1583 les Indiens nommés Zuni ou Cibola dirent aux Espagnols qu'à 60 journées vers le Nord ou Nord-ouest il y avait un lac * d'une grande étendue sur les bords duquel il y avait plusieurs grandes villes où il se trouvait bien des richesses et que sur cette nouvelle un capitaine espagnol partit de Cibola pour découvrir ces peuples, mais l'eau venant à lui manquer il retourna sur ses pas après 14 jours de chemin. Cela me semble avoir quelque rapport avec ce qu'a écrit le Baron de la Hontan et il n'y a que la longueur du chemin qui me fasse de la peine, car il me semble qu'il devrait être plus court. Voilà tout ce que j'ai pu savoir là-dessus. On ne pourra guère en savoir plus, qu'à *mesure que cette colonie se multipliera*, alors on sera en état de tenter ces découvertes aussi bien que celle de la

* La vérité de cette relation m'a été confirmée depuis peu par le Sr. de St-Denis.

mer de l'ouest sur laquelle à l'occasion du Missouri qui est la rivière la plus propre par laquelle on puisse tenter sa découverte, je ferai icy une courte digression pour la satisfaction des curieux.

On entend communément par la mer de l'ouest, celle qui dans l'hémisphère septentrionale de la terre est interposée entre la partie la plus orientale du nord de l'Asie et la plus occidentale de l'Amérique septentrionale, ou pour m'expliquer en d'autres termes, celle qui baigne à l'ouest les côtes de l'Amérique qui est la plus au nord, ainsi chercher la mer de l'ouest, c'est chercher l'extrémité du Continent de l'Amérique septentrionale du côté de l'ouest. Il y a grande apparence que les Espagnols qui ont déjà jeté quelques colonies dans la Californie ont quelque connaissance de cette mer, mais que par politique et pour dérober cette connaissance aux autres nations, ils continuent d'agir comme si ils ne l'avaient pas. Peut-être aussi qu'ils n'en savent pas plus que nous là-dessus, leur coutume étant en partant d'Acapulco pour les Philipines de cingler en pleine mer à l'ouest et non de cotoyer la Californie. Ayant supposé ce que c'est que cette mer, il s'agit d'examiner comment on en pourrait faire la découverte par mer et par terre. C'est pourquoy je remarque d'abord qu'il y a deux manières de tenter cette découverte, par mer et par terre. Par mer par deux voies. La première en pénétrant la mer Vermeille et côtoyant la côte occidentale de l'Amérique septentrionale, mais les Espagnols ne seraient pas d'humeur à le permettre. La deuxième voye par mer est certaine mais presque impraticable. Ce serait de passer à travers les grandes bayes qui sont au nord du Canada. Cette voie est certaine parceque les grands courants qu'on remarque en certains tems sortir avec impétuosité de ces bayes et en d'autres y rentrer sans que leurs eaux

croissent ou diminuent sont une marque infaillible que ces eaux ont une décharge dans la mer de l'ouest. Une autre preuve de cette communication, c'est qu'il me souvient avoir lu autrefois dans Jean Hornum qu'on avait trouvé il y a quelques cent années (car l'époque précise ne m'est plus présente pour n'avoir pas ce livre qu'on trouvera aisément à Paris), qu'on avait dis-je trouvé dans la mer du Nord sur les côtes de la terre de Labrador les débris d'un bâtiment que sa forme faisait juger être de la Chine ou du Japon—et qu'il y a grand apparence que quelque tempête avait poussé de la mer de l'ouest à travers la baie d'Hudson, ce qui prouve la certitude de cette voie, mais que j'ai dit estre presque impraticable à cause des glaces et froids insupportables de ces quartiers, peut être pourtant qu'on pourrait surmonter ces difficultés en choisissant bien son temps, pour traverser ces bayes.

La 3e voie qui est par terre est de traverser les terres qui sont à l'ouest de la Louisiane supérieure ou septentrionale. Il est à remarquer sur cette 3e voie que plus on s'élève dans le Nord pour commencer la recherche de cette mer à l'ouest et moins on aura de chemin à faire pour la rencontrer, mais parce que s'élevant trop dans le Nord on serait trop exposé à de grandes difficultés, à raison du froid et des glaces, il faut prendre un milieu raisonnable et ce milieu serait de chercher cette mer, en commençant sa route à l'ouest par la hauteur des 45, 46, 47°. On s'éleverait facilement à cette hauteur en remontant le Missouri ou le Moingona jusqu'à leurs sources et quand on y serait arrivé, il s'agirait alors de chercher quelque rivière navigable qui eut son cours à l'ouest ou nord-ouest pour s'y embarquer et la suivre. Il est presque indubitable qu'une telle rivière étant une fois trouvée où elle conduirait à la mer de l'ouest ou du moins dans

quelque autre rivière du lac qui aurait sa décharge à l'ouest, et ainsi de rivière en rivière on tomberait enfin dans cette mer. Il m'est tombé entre les mains un manuscrit de deffunt M. La Salle où j'ay trouvé que dans la recherche qu'il fit par les terres du Mississipi les sauvages des environs des Illinois lui dirent que la rivière des Osages avait sa source à deux journées de la mer de l'ouest et qu'il ne fallait que 18 à 20 jours pour la remonter. Ce qui nous donnerait la mer de l'ouest à 221 lieues de l'embouchure de la rivière des Osages dans le Missouri ; mais de deux choses l'une, ou ces sauvages en imposèrent à M. La Salle ou celuy-ci a pris le Missouri pour la rivière des Osages. Je crois d'autant plus aisément ce dernier que dans ce manuscrit il n'est pas parlé du Missouri lequel n'aurait pas été omis s'il n'eut été pris pour la rivière des Osages.

Si on savait quel rhumb de vent court la côte occidentale de l'Amérique septentrionale, on dirait à peu près le chemin qu'il y aurait à faire par terre pour parvenir jusqu'à la mer de l'ouest, mais comme on l'ignore, on ne peut marcher qu'à tâtons. Il y a néanmoins grande apparence que cette côte court au nord est jusqu'assez près du cercle polaire, car il y a longtemps que des Nipissingues, nation qui habite dans le Canada sur un lac du même nom, ont fait des courses par terre à l'ouest jusqu'à cette mer sur laquelle ils assurent même avoir vu des bâtiments à la voile, or il n'est pas vraisemblable qu'ils eussent rencontré cette mer où ils disent l'avoir rencontrée, si cette côte ne faisait à peu près ce rhumb de vent.* J'avoue de bonne foi que je ne comprends pas bien l'avantage qu'on trouverait de cette découverte

* Je viens d'apprendre qu'un chef d'une nation des plus reculées qu'on connaisse sur le Missouri a assuré aux Français qu'au pied de la même montagne d'où sort le Missouri, il sort du costé de l'ouest une rivière qui tombe dans la mer de l'Ouest.

de la mer de l'ouest par les terres. Je trouve dans cette recherche plus de curiosité que d'utilité et quand je pense que tout bien supputé, il y a des environs des sources du Missouri jusqu'à la terre d'Asie jusques à 1440 lieues d'espace, compris tant de terre que de mer, à quoi il faut ajouter le chemin du Missouri à l'île Dauphine et de l'île Dauphine en France, je crois qu'une telle route ne ferait pas diminuer le prix des marchandises qui nous viennent des Indes Orientales, mais je m'aperçois que ma digression pourrait ennuyer, aussi je reprends le fil de ma narration.

La différence des langues de la plupart des peuples de la Louisiane fait naturellement conclure qu'ils n'ont pas tous une même origine, ce que prouve encore la diversité des mœurs et du gouvernement. Voici en abrégé ce que je pense de l'origine des sauvages de la Louisiane et par occasion de celle de tous les autres peuples de l'Amérique de quoy je remets les preuves en un autre temps.

L'Amérique reçut ses premiers habitans de l'Europe par le Groënland, de l'Afrique par des colonies de Carthaginois devant et après les guerres puniques, de l'Asie même par des passages qui nous sont inconnus mais qu'on peut aisément deviner dans le fond de l'ouest de l'Amérique la plus septentrionale. Les Carthaginois qui sont des descendans des Phéniciens et des Chananéens dépossédés de leur ancien pays par les Juifs, sont venus constamment par mer dans l'Amérique. Comme ils ont toujours passé parmi les anciens pour de grands navigateurs, ils gagnèrent premièrement par mer les îles de St-Domingue et de Cuba qu'on commençait à prendre dès lors pour la terre atlantique de Platon, de Cuba quelques uns passèrent dans la Floride et la Louisiane où ils se mêlèrent avec ceux qui ayant passé dans l'Amérique par le Groënland s'étaient le plus avan-

cés vers le sud. Pour ce qui est des habitans qui sont passés de l'Asie, il paraît que sans s'arrêter dans l'Amérique septentrionale, par laquelle néanmoins ils étaient d'abord entrés, mais qu'ils trouvèrent vraisemblablement déjà occupée, ils pénétrèrent par l'isthme de Panama jusqu'à l'Amérique méridionale, et que s'il en est resté quelques uns en deça de la ligne ce sont ceux du vieux Mexique.

Sur ce plan général de l'origine des nations de l'Amérique, on voit que je fais venir les premiers habitans de la Louisiane de deux côtés, par le nord du Groënland et pays adjacents, d'où sont venus aussi tous les sauvages du Canada, et par le sud ou sud-est de l'Afrique, où pour parler plus distinctement de la Phénicie. Comme les Phéniciens ou Carthaginois avaient demeuré longtemps parmi les juifs sous le nom de Chananéens ils avaient tiré des juifs bien des connaissances, et pris d'eux beaucoup de leurs coutumes qu'ils avaient mêlées avec celles qu'ils avaient d'ailleurs. C'est par exemple de cette ancienne communication avec les juifs qu'ont eue les ancêtres des peuples de la Louisiane, que ceux-ci ont conservé quelque idée du déluge universel et certaines coutumes, toutes juives, comme de ne pas manger de certains animaux, d'user de beaucoup de purifications et de n'avoir aucun commerce avec leurs femmes et les obliger même de vivre en plein air et séparées sans rien toucher de leurs petits meubles, quelques jours après leur couche et pendant tout le temps qu'elles souffrent les incommodités ordinaires au sexe, et pour ce qui est des mœurs des anciens Chananéens on en voit des vestiges si sensibles parmi plusieurs nations de la Louisiane qu'on ne peut guère douter qu'elles en descendent. Le feu perpétuel qu'entretiennent quelques uns de ces peuples, les sacrifices qu'ils font quelquefois au feu de leurs

enfans, enfin certaines petites idoles qu'on voit dans leurs temples et qui m'ont tout l'air des dieux Malochet et Dagon me confirment de plus en plus cette opinion.* La récapitulation de tout cet article c'est que ceux des peuples de la Louisiane parmi lesquels on remarque quelques vestiges de religion descendent des Chananéens et que ceux-ci qui n'ont aucun culte religieux sont venus par le nord de Groënland.

La Louisiane n'a que deux colonies d'Européens dont nous formons la plus considérable, l'autre est celle des Espagnols de Pensacola. Je ne compte pas pour une colonie l'établissement que ceux-ci viennent de faire aux Cenis et je compte encore moins sous ce nom les magasins que les Anglais avant la révolte des Indiens avaient établi chez plusieurs de nos nations. Les Espagnols avaient autrefois un fort avec une garnison de quarante soldats aux anciens Apalaches, dans l'angle que forme avec la grande terre la pointe de la Floride dite de Yucatan, mais ils en ont été chassés par les Alibamons aidés des Anglais.

Pensacola, qui s'appelle aussi El Presidio de San Carlos de Austria, du nom du défunt roi d'Espagne et Santa Maria de Galvez de celuy du vice-roy sous lequel se fit cet établissement, est moins une colonie qu'une garnison et moins un fort qu'une espèce de coral. On n'a gardé nulles règles dans sa construction. Il est commandé du côté de la terre par deux éminences à la portée de fusil, du costé de la mer les flots ont déjà mangé et ruiné un de ses bastions et menacent le reste d'une

* Il m'est tombé entre les mains une petite idole prise dans le temple des Tonikas, nation qui se dit venir de l'ouest, laquelle était si semblable aux petites idoles des Chinois que je ne saurais m'empêcher de croire qu'elle ne vint de ces côtés-là. Ce qui prouverait qu'il est passé ces quelques nations de l'Asie et qu'il en serait resté quelques unes en notre Louisiane même.

ruine prochaine. Il n'y a pas un canon monté, du moins qu'on puisse monter, pour le tirer à propos. Il est défendu par une garnison composée de deux compagnies de dix hommes chacune, mais qui n'ont pas à eux tous trente armes à feu qui soient en état. Outre ces deux compagnies il y a environ cent forçats dont le moins coupable aurait mérité la corde parmy nous et quelques vingt ou trente familles tant de blancs que de métis et mulâtres qui ne servent qu'à consommer les vivres que l'on envoie de temps en temps de Vera-Cruz, pour la garnison.

Ce fort, tel que je viens de le décrire, ne laisse pas que de coûter au roi d'Espagne près de 90.000 piastres par an d'entretien. Il est vray qu'il y a grande apparence que le tiers pour le moins de cette somme reste entre les mains des officers royaux, sans parler de ce qui se vole dans la dispensation du restant qui se fait à Pensacola. Comme j'ay fait dans ce fort, après le massacre des pères qui y étaient, la fonction de curé et de capellan-major pendant près de trois années, je puis parler savamment de tout ce qui le regarde avant le gouverneur qui est aujourd'hui à Pensacola, lequel par le moyen d'une boutique qu'il a dans le milieu du fort à l'art d'attirer tout l'argent à soy. Cette colonie tirait de Pensacola tous les ans plus de 10 à 1200 piastres, mais ce temps n'est plus, et bien loin qu'à présent ce fort nous apporte quelque avantage, qu'au contraire c'est nous qui nourrissons une partie de l'année la garnison, sans en avoir encore pu tirer aucun paiement. Le gouverneur de Pensacola, celui de la Caroline et le nôtre ont tous trois dans leur patente le même district, à quelque chose près, pour la désignation de leur gouvernement, de sorte que si l'on ne convient pas plus distinctement des limites des uns et des autres, cette confusion ne manquera pas dans la

suite, d'être la semence de quelque guerre en ce pays.

Il s'agit maintenant de parler de la colonie que nous avons dans ce pays. Elle n'est encore composée que de deux établissements dont l'un est à l'entrée de la rivière de la Mobile et l'autre sur l'île Dauphine, car ceux des Natchez, des Illinois et des Natchilochez ne méritent pas encore ce nom. Celuy du bas de la rivière où est encore actuellement le fort Louis, si on peut appeler fort une enceinte de pieux sans batteries et sans canons, est un établissement de quelques vingt familles dont ceux qui les composent sont la plupart cabaretiers et pas un à proprement parler habitant. J'en dis de même de ceux qui forment à peu près en pareil nombre l'établissement de l'île Dauphine, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si cette colonie composée de telles gens reste toujours dans l'enfance. La Cour a cru bien faire de permettre au fort Louis l'érection d'un conseil supérieur, mais le Sr. Lamothe a abusé de ce pouvoir en y nommant pour conseillers des gens ignorants et scandaleux par leur peu de religion et leur concubinage public, entièrement dévoués à ses passions, sous le nom desquels il exerce plutôt ses vengeances qu'il ne distribue la justice. Un Lafresnière, concubinaire public, qui ne sait ni lire ni écrire et que de garçon meunier s'est fait coureur de bois et ensuite scieur de long ; un des Lauriers, autre scandaleux, etc. Le premier de ces deux est un des plus notables d'entre les parents de la femme du Sr. de Lamothe. Je supplie humblement le Conseil Souverain de Marine d'avoir égard aux justes plaintes qui lui seront portées de la part de ceux qui y ont été opprimés et flétris par les suffrages de gens si indignes, qu'on regarderait même comme un grand déshonneur d'en être absous. J'avoue ingénuement que les injustices criantes qu'a exercées sous le nom de ce conseil le Sr. Lamothe

m'ont forcé à m'en plaindre publiquement, sans pourtant nommer personne. Comme il s'attend bien que faisant ici les fonctions de pasteur je ne manquerai pas d'en porter mes plaintes en France et de découvrir tous les mystères d'iniquités qu'il a opérés, il a fait faire contre moy des procès-verbaux pleins de mille calomnies auxquelles je vous prie de n'avoir aucun égard avant de vous être fait instruire du tout par des commissaires envoyés ou nommés sur les lieux à cet effet ; j'aurai lieu de parler encore plus bas de cet homme. Je finis cet article en faisant remarquer une chose qui vous surprendra, c'est que dans toute cette colonie, il n'y a pas encore une église pour y faire le service divin et y administrer avec décence les sacrements. Les habitants rejettent sur la Compagnie l'obligation d'en faire construire une, et la Compagnie prétend que c'est au Roi à faire cette dépense. Le Roi même n'y a pas encore une chapelle pour la garnison et il faut qu'avec la partie de notre maison que nous prêtons à cet effet, nous fournissions la plupart de tous les frais nécessaires à la célébration du service divin. Je ne puis vous exprimer combien ce manquement d'église scandalise les Espagnols nos voisins, qui ne savent que juger de notre religion en voyant une si grande négligence dans les choses absolument requises pour son culte extérieur.

Ce serait ici le lieu de parler de l'impiété de la plupart des gens de ce pays où les petits, entraînés par les exemples des grands, et les grands hors d'état de réprimer les déréglements des petits par la participation aux mêmes désordres, font de cette colonie une véritable Babylone, qui après avoir secoué le joug de Dieu, pourra ensuite secouer celui du Prince ; mais c'est là un point sur lequel nous nous sommes plaints tant de fois sans effet par le soin qu'ont pris des impies plus puissans que

nous, d'ôter à nos plaintes la foy qu'elles méritaient, que si je ne garde pas tout-à-fait là-dessus le silence, c'est plutôt pour empêcher le vice de prescrire que dans l'espérance de nous voir soutenus. Cette espérance semble pourtant se ranimer aujourd'huy un peu en moy dans la forte croyance où je suis que j'ai l'honneur de me faire entendre à un Conseil composé de personnes pour le moins autant dévouées à la religion qu'à celuy du Prince. Le Sr. de Lamothe dans le commencement de son gouvernement nous avait fait espérer sa protection pour la destruction des désordres, mais il nous a trompés et moy en particulier plus que mes autres confrères, qui sous cette espérance qu'il m'avait fait concevoir, ay eu la simplicité de le croire faute de le connaître et d'écrire en sa faveur quelques lettres auxquelles si jamais on les représente je prie qu'on n'ait aucun égard sur ce qu'elles contiennent en sa faveur, car il ne s'était pas encore fait connaître à moi tel que je l'ai connu depuis, c'est-à-dire pour un homme sans foi, sans religion, sans honneur et sans conscience, capable d'inventer et de publier les plus noires calomnies contre ceux qui n'entrent pas dans ses passions. Voilà jusqu'ici une partie des réflexions que j'ai faites sur la Louisiane, mais ce serait n'avoir rien fait si je n'ajoutais à tout ce que je viens de dire deux autres articles qui doivent être comme la conclusion de ce Mémoire ; le premier est sur la conséquence pour la France d'établir cette colonie et le deuxième sur le moyen le plus propre pour y réussir.

Je pourrais tirer la première raison de la conséquence de l'établissement de la Louisiane, de la gloire qui en reviendrait à la nation française d'avoir aux extrémités de la terre une province aussi vaste et aussi belle, mais ce motif qui seul suffisait autrefois aux Romains pour envoyer et établir des colonies par toute la terre n'a

plus la même force aujourd'hui. J'en diray presque de même du motif que peut fournir la religion dont la propagation ne manquerait pas de pousser bien loing en établissant ce pays, si je ne me sentais pas comme forcé de penser autrement sous un roi très chrétien et petit-fils d'un monarque qui n'a rien eu plus à cœur que les intérêts de la religion, mais laissant valoir à l'un et à l'autre de ces motifs, ce qu'ils pourront, j'en ai quelques autres à rapporter ici qui selon ce que j'en pense prouveront solidement la nécessité d'établir sérieusement la Louisiane.

La première raison, qui a déjà été touchée en passant ci-dessus, c'est que la conservation du Canada qui a déjà tant coûté à la France dépend de l'établissement de la Louisiane. Tout' le monde sait que le Canada ne peut subsister que par le commerce du castor et autres menus pelleteries, tout le monde sait aussi que la traite des marchandises se fait principalement sur les bords des grands lacs qui sont entre la Louisiane et le Canada. On n'ignore point non plus que le Mississipi communique avec tous ces lacs et par conséquent avec toutes les nations qui sont établies aux environs, d'où il est facile de conclure que si la Louisiane s'abandonnait ou se négligeait, les Anglais ne manqueraient pas de s'établir sur le Mississipi et d'attirer à eux toute la traite du castor et autres pelleteries ce qui causerait dans peu la ruine totale du Canada.

La deuxième raison, je la renferme dans le dilemne suivant: ou l'on a lieu de croire que la paix entre la France et l'Espagne étant basée sur la proximité du sang des monarques de l'un et de l'autre royaume sera éternelle et inviolable, ou l'on a quelques raisons de soupçonner que quelque union qu'il y ait entre l'une et l'autre nation cette union pourra bien se ralentir à

mesure que le sang qui l'aura entretenue s'éloignera de sa source dans les descendants ou successeurs de l'un et l'autre roi, d'où pourrait naître quelque occasion de guerre et de rupture. Si l'on suppose comme indubitable la première de ces deux propositions, ce que je désire de tout mon cœur, mais ce que je n'accorde pas sans quelque doute, comment, si la France abandonne la Louisiane qui est comme une barrière entre le Nouveau Mexique et la Nouvelle Angleterre pourra-t-on empêcher les Anglais de faire à la première guerre des irruptions dans les terres que possédent au nord ouest les Espagnols et de là pénétrer jusqu'au cœur du vieux Mexique surtout à présent que les chemins sont tout trouvés et ouverts. Serait-il de la prudence de ministres aussi éclairés que ceux de France d'exposer ainsi le patrimoine des Bourbons en proie à des gens qui ne cherchent depuis longtemps qu'à s'ouvrir les chemins qui y mènent, mais que nous leur fermons par l'interposition de la Louisiane. Il ne faut pas s'imaginer que j'avance sans fondement ce que je dis ici. Les entreprises qu'ont faites les Anglais les années passées sur ce pays ne visaient qu'à l'envahissement du Nouveau Mexique. C'est à quoy ils sont continuellement poussés par les Réfugiés de France qui sont parmi eux, et c'est ce que la paix même qu'on a avec les Anglais ne doit pas empêcher d'appréhender. En vain l'Angleterre désavouera-t-elle à l'extérieur de semblables hostilités, ce qui serait fait serait fait, et subsisterait même par l'impossibilité feinte ou vraie d'y apporter le remède nécessaire.

Que si la Cour prévoit, ce qu'à Dieu ne plaise pour des raisons qu'elle peut et doit mieux prévoir que nous, que la paix qu'on a avec l'Espagne ne soit pas une paix inaltérable, mais au contraire sujette tôt ou tard par

l'antipathie des deux nations à quelque rupture inévitable, y a-t-il un pays qui en cas de guerre avec l'Espagne nous mette plus en état de la ranger à la raison que la Louisiane ? Par terre, nous pénétrons tout d'un coup au milieu du Nouveau Mexique, pays tout ouvert, sans forteresses, sans gens aguerris et plein au contraire d'Indiens indisposés, et cela à peu de frais et sans avoir besoin d'autres troupes que des sauvages, nos alliés, que le souvenir encore vivant des cruautés exercées sur eux par Ferdinand rend ennemis irréconciliables des Espagnols. Par mer, entretenant une petite escadre dans nos ports, nous sommes en état d'enlever toutes les flottes de ceux-ci, et de désoler même toute leurs côtes pour ne rien dire de plus. Je puis dire ici dans la vérité que la connaissance qu'ont les Espagnols de la facilité avec laquelle nous pourrions les châtier par le moyen de cette colonie en cas qu'ils vinssent à remuer contre la maison régnante, sera toujours un des plus forts liens qui les retiendra sous l'obéissance des Bourbons.

Si ces deux premières raisons ne paraissent pas assez convainquantes ou quoiqu'elles le soient ne remuent pas assez la cupidité qui est le grand mobile des affaires de ce bas monde, j'en apporterai encore deux autres qui selon ce que je pense intéresseront davantage.

Toutes les nations de l'Europe depuis la découverte du Mexique ont fait ce qu'elles ont pu pour participer par le moyen du commerce aux grandes richesses qu'ont tirées les Espagnols des mines du Mexique vieux et nouveau. L'émulation sur ce point a été si grande que ni le risque des confiscations ni les peines les plus rigoureuses n'ont pas empêché qu'une infinité de marchandises ne se soient introduites dans l'un et l'autre royaume avec des retours aussi considérables pour les intéressés qu'on les pouvait souhaiter. Or ces gains qui

se sont faits avec tant de risques par le moyen du commerce avec l'Espagnol se peuvent faire avec sûreté dans ce pays, et d'où par mer et par terre on peut avoir avec le Mexique une facile communication de commerce pourvu qu'on le ménage avec prudence. Que si la Compagnie établie icy sous M. Crozat s'y ruine au lieu de s'y enrichir, c'est ou manque de Directeurs éclairés qui sachent s'y prendre comme il faut, ou à raison de la taxe faite en France des marchandises par les intéressés de laquelle on ne veut pas que se départe icy le Directeur.

Quatrième raison. Je pourrais apporter icy pour quatrième raison ou motif que cet argent qu'on cherche avec tant d'avidité par ce moyen du commerce avec l'Espagnol, que cet argent dis-je pourrait être également un fruit de cette terre si on voulait prendre les peines que prend celuy-cy. Manque-t-on de mines dans la Louisiane ? Il ne s'agirait que de les ouvrir. Mais le génie français est trop brusque pour s'assujettir à un travail qui demande dans le commencement autant de patience que celuy des mines. Voyons donc si sans fouiller profondément la terre nous pourrons trouver dans la Louisiane quelques fondements d'un commerce réglé et raisonnable.

Cinquième raison. Dans cet examen que je prétends faire du commerce des choses qu'on peut tirer sans beaucoup de frais du propre fonds de la Louisiane, il faut d'abord exclure toutes celles qu'il ne produit pas encore quoiqu'on puisse les espérer d'elle si on prenait les soins nécessaires. Je mets en ce rang les huiles d'olives et de noix, la soie, le miel, la cire, l'indigo, le vin. J'exclus encore toutes les choses qui, quoiqu'elles soient d'un grand usage, se peuvent cependant tirer d'ailleurs à meilleur marché, comme les mâtures, les bordages, les planches et autres bois propres à la construction tant

des vaisseaux que des maisons et je ne me réduis uniquement à celles dont on peut tirer un gain seur, réglé et en quelque façon présent.

Le premier commerce de cette nature qui se présente c'est celuy des peaux de bœufs qu'on peut faire valoir en deux manières, ou en les conservant dans leur poil en la façon que les scavent ajuster les sauvages du Mississipi et du Missouri, ou en les destinant au tan. Les premières sont très requises parmi les Espagnols du Mexique chez qui elles ne sont pas une marchandise de contrebande et à l'égard de celles qu'on réserverait pour le tan, il faudrait établir deux ou trois tanneries dans le pays où excepté quelques drogues de peu de coûts qu'on peut faire venir de France, on trouverait à main tout le reste qui serait nécessaire. On prétend mal à propos que les peaux de bœufs de ce pays ne sont pas si bonnes à passer par le tan que celles de nos peaux d'Europe. C'est une erreur à laquelle a donné cours contre la vérité le Sr. D'Iberville qui fondait sur d'autres choses qu'on fait bien, les gains qu'il prétendait faire dans ce pays. Que si les Anglais de la Caroline négligent ce commerce c'est uniquement pour ne point nuire à celui de leurs cuirs d'Irlande et d'Ecosse.

Sixième raison. Pour empêcher tous les désordres, tous les scandales que causent dans les villages sauvages les voyageurs traiteurs et autres coureurs de bois, il serait à propos qu'on ne donnat permission d'aller à ces sortes de traites qu'à ceux qui seraient d'assez bonnes mœurs pour ne pas scandaliser et indisposer les sauvages, et que sur les plaintes des missionnaires on refusat cette permission à ceux des voyageurs qui par le passé se seraient mal comportés dans ces voyages. Si on n'a égard à ce point on verra tôt ou tard arrivé icy par l'insolence de ces voyageurs, ce qui est arrivé parmi les Indiens de

l'Anglais, je veux dire quelque révolte qui causera la ruine totale de cette colonie.

Septième raison. Il importe considérablement d'empêcher ces traiteurs et coureurs de bois de traiter et vendre pour esclaves des sauvages même des nations éloignées qui ne nous ont jamais fait aucun tort, comme des Padoucas et autres peuples du Missouri et de la rivière Rouge de qui on n'a reçu que de bonnes amitiés, mais surtout il faudrait sévèrement punir ces voyageurs qui pour faire une plus grande traite d'esclaves sollicitent des nations à faire la guerre à d'autres et la font faire effectivement avec des cruautés inouïes, quoique ces pauvres malheureux qu'ils font ainsi détruire n'aient jamais fait aucun coup ni sur nous, ni sur nos alliés. Ces hostilités faites par nous où nos alliés à notre instigation sont capables d'indisposer terriblement contre les Français les sauvages, et de nous empêcher de réussir dans ces découvertes qui sont à faire à l'ouest. Et comme ces voyageurs pour se mettre à couvert des justes châtiments que méritent leurs traites si criminelles ont coutume, ainsi que le loup de la fable à l'égard de l'agneau, de prétexter et supposer à ces pauvres sauvages des hostilités qui ne sont pour l'ordinaire de leur part que des justes défenses contre les brutalités desdits traiteurs, il conviendrait d'interdire entièrement la traite des Esclaves Indiens. Il naîtrait de cette interdiction bien des avantages dont les principaux outre ceux que j'ai déjà touchés, seraient: 1°. qu'on couperait par la racine bien des guerres que les sauvages ne continuent entre eux qu'à cause de la vente avantageuse qu'ils font de leurs captifs aux traiteurs, qui ensuite les revendent tant dans cette colonie qu'aux Espagnols et aux vaisseaux qui viennent dans notre port, pour être vendus pour la troisième fois aux îles. 2°. on retran-

cherait ainsi un des plus grands désordres de cette colonie qui consiste en ce que presque tous les garçons du pays jusqu'aux soldats achètent des filles et des femmes esclaves pour leur servir de concubines, ce qui empêche qu'ils ne s'établissent par de légitimes mariages et par conséquent que la colonie ne s'augmente, car plus de la moitié des enfants conçus de ces conjonctions illicites périssent avant que de naître par des avortemens procurés en mille manières diaboliques auxquels on a tout lieu de craindre que les maîtres ne contribuent directement ou indirectement pour cacher leur désordre. 3°. Un autre avantage qu'on tirerait de cette interdiction d'esclaves sauvages, c'est que les jeunes gens qu'on enverrait dans la suite de France trouveraient des conditions où se mettre, jusqu'à ce qu'ils fussent en état par eux-mêmes de faire quelque petit commerce. Ce qu'ils ne trouvent pas par ce qu'on se sert d'esclaves sauvages pour domestiques, quoiqu'ils en soient de très mauvais.

Je crois que je ne ferai pas un petit plaisir au Conseil Royal de Marine d'examiner ici en passant la question s'il est plus expédient et avantageux à l'Etat d'établir la Louisiane par le moyen d'une Comgagnie ou par des fonds fournis immédiatement par la Cour. Je prie le Conseil de Marine de prendre en bonne part ce que le zèle du bien public m'obligera de dire icy. Dans cette discussion je pense qu'il faut distinguer deux sortes de Compagnies. Les unes n'ont en vue qu'une seule sorte de commerce, telles sont les manufactures particulières ; les autres embrassent généralement tout ce qui peut tomber dans le commerce dans un pays. Telle est la Compagnie établie icy sous le nom de M. Crozat. A l'égard de la première espèce de Compagnie, je ne la désapprouverai point pourvu qu'il y en eut peu de cette

espèce, car par ce moyen la Cour trouverait quelque fond pour subvenir à une partie des dépenses nécessaires pour ce pays, et il resterait aux habitants cent autres petites ressources pour pouvoir faire leurs affaires. J'ai ajouté ces mots, pourvu qu'il ne s'en érigeat pas un grand nombre, par rapport à différents objets, car alors cette multiplicité de différentes petites compagnies équivaudrait à une compagnie de la deuxième espèce, qui à dire bonnement ce que j'en pense est plus préjudiciable qu'avantageuse à l'Etat et à une nouvelle colonie. La principale raison qu'a eue à mon avis la Cour, d'en établir une icy de cette nature, c'est l'avancement des fonds nécessaires que s'engage de faire cette Compagnie. Cela parait d'abord un grand avantage si la Cour ne l'achetait aussi cher qu'elle fait. Je laisse au Commissaire ordonnateur de ce pays à faire voir à la Cour les prix exhorbitants auxquels la Compagnie vend ce qu'elle fournit au roi. Je luy laisse à montrer l'absorbement de tous les fonds du pays par l'envoi qu'a fait la Compagnie de mille choses inutiles qu'elle a eues des prises faites pendant la dernière guerre lesquelles sont icy à pourrir dans les magasins du roi et que la Cour doit néanmoins payer au mot de M. Crozat. Rien de si spécieux que les établissements des Compagnies. C'est, si l'on en croit à leurs lettres patentes, pour le bien de l'Etat qu'on les érige, c'est pour la félicité des peuples, c'est pour l'avancement du pays. La Cour le pense ainsi en permettant leur érection, tout cela serait vrai si ceux qui sont à la tête de ces compagnies ou du moins leur principaux agents remplissaient les conditions attachées à leurs privilèges. Mais qu'arrive-t-il ? A peine une Compagnie a-t-elle mis le pied dans un pays, qu'oubliant toutes les conditions qui lui sont imposées par la Cour, elle ne songe qu'à son intérêt sans s'embarrasser de celuy

de l'Etat et du public. C'est ce que nous éprouvons ici avec douleur où la Compagnie a un Directeur qui n'a aucun tarif réglé; qui charge à sa fantaisie le prix des marchandises qu'on voit croître de plus de cent pour cent dans l'intervalle d'un vaisseau à l'autre; qui vend aux étrangers à meilleur marché qu'à ceux du pays, ce qui révolte ceux-ci terriblement; qui anéantit le privilège qu'a l'Etat-Major de prendre des marchandises à son magasin à cinquante pour cent par des factures enflées de plus de la moitié, qu'il produit contre la vérité; qui empêche les gains licites que peuvent faire les particuliers en n'accordant des marchandises pour la traite qu'autant qu'on le met de profit dans la provenance de celles qu'on a en échange des sauvages, ce qui est une friponnerie manifeste. Y a-t-il dans le magasin de la Compagnie des marchandises absolument requises pour le commerce avec les sauvages? Le Directeur les fait transporter toutes sous le nom de ventes dans une maison particulière chez une de ses bonnes amies où elles se vendent par celle-ci à des prix exhorbitants et Dieu sait au profit de qui.

De tout ce mauvais manège, l'Etat souffre en plusieurs manières et il en naît bien des inconvénients dont voici les principaux. Le premier c'est que lorsqu'il s'agit de faire quelque Etablissement ordonné par la Cour, le Directeur ayant la louable précaution de mettre à l'écart les marchandises propres à ces établissements, il se trouve qu'il n'a jamais rien dans son magasin de ce qu'il faut et qu'ainsi des établissements quelquefois de la dernière conséquence échouent misérablement au danger de la perte du pays. Les Gouverneurs et Commissaires avaient ci-devant un moyen pour remédier à cet inconvénient qui était de forcer les magasins, en observant les formes requises, au refus que faisait le Directeur de

livrer les marchandises dont le roi avait besoin, ou du moins de faire défense au Directeur de se défaire de celles qu'on prévoyait devoir ou pouvoir dans la suite être absolument nécessaires pour les intérêts de Sa Majesté. Mais je ne sais comment il est arrivé, sur la plainte des commis de M. Crozat, la Cour a défendu tant au gouverneur qu'au commissaire d'en agir ainsi avec les Directeurs de la Compagnie. Si cette défense subsiste, c'en est fait du pays à moins que les Directeurs n'entrent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent dans les besoins de l'Etat. Car le roi n'ayant plus rien dans ses magasins ou veut-on que les gouverneurs prennent ce qu'il faut dans les besoins inopinés qui peuvent arriver tous les jours. Le second inconvénient que j'ai remarqué naître de la Compagnie de M. Crozat et qui est autant de conséquence que le premier dont je viens de parler, c'est que n'y ayant dans le pays qu'un seul magasin et les effets propres à la traite avec les sauvages s'y vendant à des prix si excessifs que les traiteurs n'y peuvent trouver leur compte et même y perdent souvent à raison du bas prix auquel le Directeur taxe les marchandises sauvages, la traite avec les dits sauvages se trouve interrompue, personne ne voulant à sa perte entretenir ce commerce. D'où naît le mécontentement des sauvages et surtout de nouveaux alliés qui ne trouvant pas avec nous leurs besoins au même prix qu'avec l'Anglais ne manqueront pas tôt ou tard de se réconcilier avec celuy-ci. Ce qui ne se fera qu'à la condition de notre destruction totale. Le commerce avec les Indiens est un commerce nécessaire et quand même les colons pourraient s'en passer, l'Etat est comme forcé de l'entretenir s'il veut conserver le pays, à moins qu'on ne voulut prendre la cruelle résolution de détruire tous les Indiens ce qui est contraire tout à la fois et à la nature et à la

religion. Il n'y a pas de milieu, il faut avoir le sauvage pour ami ou pour ennemi, et quiconque veut l'avoir pour ami il faut qu'il luy fournisse ses besoins à des conditions auxquelles il puisse se les procurer. Déjà on n'entend que murmurer parmy nos nouveaux alliés et même parmy nos anciens, et les uns et les autres sont sur le point de nous échapper et nous échapperons dans peu et infailliblement si la Compagnie, en modérant les prix des effets propres à la traite, ne contribue à entretenir avec eux par le moyen des voyageurs français une correspondance facile et réglée qui les tienne dans notre amitié. Ne vaudrait-il pas mieux que la Compagnie se relâchat un peu sur les prix de ses marchandises et ne gagnat ainsi qu'en deux et trois fois ce qu'elle veut gagner en une seule, que d'exposer le pays à se perdre entièrement par une attache obstinée à des prix outrés, laquelle révolte tout à la fois et les colons et les sauvages? On vient de voir comment la Compagnie ruine l'union avec les sauvages, reste à faire voir comment elle ruine l'officier et l'habitant. C'est un fait constant que ni l'un ni l'autre ne peût subsister. A l'égard de l'habitant il y a un peu de sa faute pour ne vouloir pas s'appliquer à la culture de la terre comme il le devrait; mais à l'égard de l'officier, qui n'est ni laboureur ni marchand, il faut qu'il vive de sa solde, et comment en pourrait-il vivre si sa solde d'une année est absorbée parce qu'il consomme en cinq ou six mois d'effets du magasin et cela en vivant même très frugalement? Tous les officiers n'ont pas le talent et l'intrigue du Sieur de Bienville qui par le grand crédit qu'il a au magasin de M. Crozat se trouve en état, par le moyen des marchandises qu'il en tire, d'acheter et d'arrêter aux Natchez toutes celles qui descendent du Mississipi à la mer: esclaves, peaux, huiles d'ours, plomb, etc., qu'il fait re-

vendre ensuite au détail dans la colonie de manière à faire murmurer tous les pauvres habitants.

Il est facile de juger par tout ce que je viens de dire, combien une Compagnie telle que celle de M. Crozat est peu propre à l'avancement du pays; que si quelqu'un objecte, comment sans une Compagnie fournir aux besoins d'une ou de plusieurs garnisons qu'il faut absolument dans le pays; comment et où trouver les fonds nécessaires pour la construction des fortifications dans l'indigence où est l'Etat d'argent? A quoy je réponds, mais comment la Cour remboursera-t-elle la Compagnie, et pour 30,000 livres peut-être qu'elle fournit par an en mauvais effets qui ne lui coûtent en Europe que dix ou douze mille, lui restituer ou plutôt lui faire don de plus de 120,000 livres. Mais je vois bien que ce n'est pas là répondre à la difficulté. J'y réponds donc en défaut, qu'en envoyant du monde de France pour habiter le pays, toutes ces difficultés s'aplaniront. Le pays une fois fourni d'habitants laborieux, ils le défendront et trouveront de quoi subsister. Je voudrais que les habitants qu'on enverrait formassent eux-mêmes les garnisons dans les différents établissements qu'on ferait et qu'exceptée l'île Dauphine ou tout autre endroit où serait le port principal du pays dans lequel il faudrait une garnison en forme, que partout ailleurs l'habitant se défendit lui-même et fournit à l'Etablissement principal des vivres à des prix modérés qu'on lui paierait en marchandises nécessaires à la vie et à la traite.

Je réponds que la Cour ne sera pas longtemps à voir comment elle pourra faire ses reprises si le pays s'établit solidement. Il faut semer avant de recueillir et l'espérance de la moisson doit faire risquer quelque chose.

504

Lithomount
Pamphlet
Binder
Gaylord Bros. Inc.
Makers
Syracuse, N. Y.
PAT. JAN 21, 1908

Return this book on or before the **Latest Date** stamped below. A charge is made on all overdue books.

University of Illinois Library

OCT 26 1950

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 049798744